

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 51-430-1932 Indemnités

n° 51-430-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 430 du 30/09/1932

Date de publication
15 juillet 1930

Date du numéro
30 septembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

portant à 300 francs par mois l'indemnité de permanence prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 décembre 1924 susvisé :